

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MERCREDI 12 MARS 2025**

**Etaient présents avec voix délibérative :**

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves  
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzière (en visio)  
Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas.  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visio)

**Assistés de :**

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours,  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources.

-00o-

Le président procède à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le président désigne le secrétaire de séance : Madame Sandrine Genest.

Il commence la séance par quelques points d'information :

- L'incendie du 06 mars dernier à Privas, au quartier de Lancelot, avec 3 appartements détruits, 3 endommagés et seulement un blessé léger. Cette intervention a démontré les limites du SDIS en termes de disponibilité opérationnelle en journée et en semaine. Un retour d'expérience sera réalisé.
- Le niveau d'activité qui connaît une baisse de 13% par rapport à 2024 à la même époque, grâce notamment au travail de recentrage de l'activité opérée par le SAMU.
- La remise de l'ordre national du mérite au directeur départemental adjoint du SDIS, le colonel Laurent Courtial prévue le vendredi 14 mars 2025.
- La prise de commandement au centre d'incendie et de secours de Privas qui aura lieu le 9 avril 2025.
- Une évaluation du directeur départemental du SDIS, le colonel Vincent Honoré mise en place par la direction générale et opérée notamment par M. Jean-Manuel Garrido en tant qu'administrateur du SDIS de l'Ardèche et des subordonnés, est programmée.

**I. Accords-cadres à bons de commande de fournitures et de livraison de produits et matériels d'entretien et de nettoyage pour les besoins d'Ardèche Habitat et du SDIS de l'Ardèche - Autorisation de signature des accords-cadres n° 2025TE003**

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le président à signer les accords-cadres à bons de commande n° 2025TE003 « fournitures et livraison de produits et matériels d'entretien et de nettoyage pour les besoins du SDIS de l'Ardèche - lots n° 1 et n° 2 », lancés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, avec la SAS GIRERD Distribution.

## **II. Accord-cadre relatif à l'achat de fourniture de matériels haute pression – Approbation des opérations et désignation du coordonnateur.**

Le président présente le rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le principe d'achat de fourniture de matériels haute pression nécessaires au SDIS de l'Ardèche par le biais du groupement de commandes d'union logistique inter services de secours dit « ULISS ».
- **DESIGNE** le SDIS de l'Hérault en tant que coordonnateur de l'accord cadre pour la fourniture de matériel haute pression,
- **APPROUVE** le procédé de consultation.

## **III. Accord-cadre relatif à l'achat de fourniture de pneumatiques et de prestations associées – Approbation des opérations et désignation du coordonnateur.**

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le principe d'achat de fourniture de pneumatiques et de prestations associées nécessaires au SDIS de l'Ardèche par le biais du groupement de commandes d'union logistique inter services de secours dit « ULISS ».
- **DESIGNE** le SDIS des Pyrénées-Orientales en tant que coordonnateur de l'accord cadre pour la fourniture de pneumatiques et de prestations associées,
- **APPROUVE** le procédé de consultation.

## **IV. Organigrammes du SDIS de l'Ardèche au 1er mars 2025**

Le président présente le rapport et invite le directeur, le colonel Vincent Honoré, à prendre la parole.

Ce dernier explique que c'est à la demande du service de gestion comptable que cet organigramme a été préparé, afin de figer budgétairement les postes et permettre d'avoir une délibération cadre. Les différents postes étant numérotés ils peuvent être identifiés plus facilement.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** l'adoption de cette unique délibération en référence des postes créés.

Le président indique que l'ordre du jour est épuisé et souhaite présenter la stratégie financière du SDIS 2025-2030.

Il explique qu'il s'agit d'un changement de stratégie avec une volonté d'avoir une vision pluriannuelle et de lisser les étapes de la mise en œuvre du SDACR.

Il précise que concernant l'investissement et notamment en matière de véhicule, la stratégie est de les renouveler en prévoyant des véhicules plus polyvalents pour en faire baisser le nombre. Cela permet d'être à la fois plus efficace, plus efficient sur le matériel roulant et de rationaliser.

Le directeur présente un tableau pluriannuel pour illustrer sa présentation.

Il rappelle enfin que ce travail est fait en étroite collaboration avec le service de gestion comptable.

Un échange concernant le financement des casernes s'ouvre, suite à la présentation effectuée par le président.

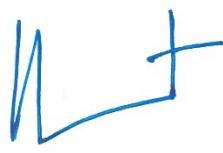
Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 9h50.

La secrétaire de séance

Signé

Sandrine Genest

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat